

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes informés par le soussigné que les membres du conseil municipal sont convoqués à une séance extraordinaire, qui se tiendra le lundi 2 décembre 2024 à 8 h 45, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de Jean-François Gendron, maire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024 À 8 H 45

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions du public**
4. **Adoption du procès-verbal**
5. **Finances et administration**
 - 5.1 Avis de motion règlement 448-2024 Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025
 - 5.2 Adoption du règlement 448-2024 Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025
6. **Urbanisme et environnement**
7. **Loisirs, culture et vie communautaire**
8. **Travaux publics**
9. **Sécurité publique**
10. **Fermeture de la séance**